



*Vendredi 16 mars matin, à l'invitation de France Invest (anciennement AFIC), la place financière était réunie en nombre pour découvrir les dernières statistiques de l'activité du capital investissement en France et dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, des chiffres que tous se sont accordés à qualifier comme « bons ». Dans son intervention conclusive de la matinée, Jean-Pierre Lac, Président de Lyon Place Financière et Tertiaire est intervenu pour inviter cette profession et ses régulateurs à aller plus loin.*

Le capital-investissement, un **beau métier parce qu'utile** :

- **aux entreprises.** Il n'y a que se rappeler les chiffres avancés par Olivier MILLET : 7200 entreprises soutenues par le monde du Private Equity, un chiffre d'affaires cumulé de 220 milliards d'euros, une croissance supérieure à celle du PIB, 1,4 millions d'emplois
- **aux investisseurs.** L'univers du non coté est une source de diversification des portefeuilles de nos investisseurs.

C'est pourquoi je remercie les co organisateurs de cette manifestation : France INVEST qui a bien voulu se déplacer en force dans notre région et MAZARS qui est partenaire de ce tour de France. Je veux souligner à l'occasion l'importance des professions du Chiffre, je pourrais le dire également pour les professions du Droit, qui sont des intermédiaires précieux pour les sociétés de gestion auprès des entreprises de nos régions françaises.

J'ai cependant **deux requêtes.**

**La première** s'adresse aux sociétés de gestion : s'il vous plaît ouvrez les portes de votre univers d'investissement au moins sur deux axes :

- n'hésitez pas **aller sur des tailles d'opérations plus petites.** Simon a cité tout à l'heure le nombre de 831 sociétés d'Auvergne Rhône-Alpes soutenues par l'industrie du Private Equity. C'est bien et c'est très peu par rapport au nombre de sociétés présentes sur le territoire. À titre d'information, sur les 36 000 sociétés notées par la Banque de France, nous n'en avons que 1000 dans le chiffre d'affaires dépasse 50 millions d'euros, 2000 qui ont des ventes comprises entre 15 et 50 millions d'euros et 30 000 dont le chiffre d'affaires se trouve entre 1 et 15 millions d'euros. Ces dernières sociétés, souvent « surbancaisées », ont besoin de l'industrie du Private Equity que ce soit dans ses interventions en fonds propres ou en financements alternatifs.
- n'hésitez pas non plus à ne pas regarder que les activités dites « Tech ». Faudra-t-il inventer un jour un compartiment « pas Tech » dans lesquels nous retrouvons des sociétés qui font le socle de nos activités régionales. À cet égard, reprenant la discussion de la table ronde je voudrais ajouter 3 points. Il a été justement signalé que, pour avoir des entreprises un peu moins petites et plus compétitives, il fallait viser l'Internationalisation ; premier « I ». Un deuxième « I » a été mentionné, il s'agit de l'Innovation. Nul doute là-dessus, si nous voulons exporter et être présents sur des marchés compétitifs, il faut être innovateur. C'est là que je voudrais ajouter un troisième « I » ; il veut dire Industrialisation. Auvergne Rhône-Alpes est la région la plus industrialisée en France mais elle souffre de la comparaison avec ses voisines européennes : avec 18 % de notre PIB réalisée par l'industrie, nous sommes loin de nos concurrents allemands, italiens et même catalans qui sont largement au-dessus de 30 %. Il nous faut soutenir l'investissement industriel lui-même porteur d'emplois et de croissance. Par ailleurs, être un bon industriel permet d'être bon innovateur donc un bon exportateur.

Je sais que lorsqu'on veut garantir une certaine rentabilité aux investisseurs de nos fonds, lorsque l'on veut garantir un certain équilibre économique de nos sociétés de gestion, aller sur des petits deals est souvent difficile. Mais, attention à ne pas aller tous en même temps sur les deal moins risqués et plus gros, faire la course à la hausse de la taille moyenne des deals car nous nous retrouvons très souvent en compétition et on ne peut que constater la forte progression des multiples acquisitions et des leviers de financement. Attention ! Pensons qu'il y a aussi des rentabilités intéressantes dans les petits secteurs de l'économie, ne serait-ce que par le recours aux « build up ».

Je nous invite à trouver des solutions pour, justement, couvrir ce créneau de ces sociétés que nous appelions pendant le débat les sociétés « BOUDU » et que nous appelons ici les « BERGOUGNOUX ». Ces « BERGOUGNOUX » ont besoin de nous, nos investisseurs ont besoin de diversification, à nous de nous creuser la tête pour trouver des solutions.

Je ne peux que constater qu'il en existe de plus en plus en Auvergne Rhône-Alpes : des investisseurs comme Archimède intervenant, dans le seul créneau de la pharmacie, sur des tailles de deal relativement modestes qu'ils comptent accompagner dans leur croissance.

Pensons aussi, dans nos méthodes de gestion, à utiliser les techniques modernes que l'on qualifie souvent du monde du « digital » et qu'il faut étendre à celui du big data et de l'intelligence artificielle. Il y a sans doute là, en liaison avec la Banque de France et d'autres intervenants, quelque chose à faire pour traiter les données multiples qui existent sur nos petites entreprises et le faire dans des conditions d'exploitation acceptables pour des sociétés de gestion. Lyon place financière consacre d'ailleurs un atelier de travail sur ce thème.

J'ai une **seconde requête à faire auprès des régulateurs et des « paras régulateurs »**.

Bien sûr, nous avons besoin de régulations car beaucoup d'abus ont été commis, y compris dans notre métier, qui poussent à ce que les épargnants soient protégés et que les entreprises le soient également. De même, nous dépendons d'un certain nombre de régulations comme on l'a vu avec APICIL tout à l'heure sur les règles de Solvency 2. Comprenant tout cela, je ne doute pas que France INVEST joue un rôle prépondérant dans les contacts avec les pouvoirs publics pour assouplir ces règles et permettre au monde du Private Equity de jouer encore plus pleinement son rôle dans ce qui est une nécessité quand on voit la place de ce métier dans des univers anglo-saxons et celle qu'il y a dans notre pays.

Mon propos d'aujourd'hui porte plus sur **l'application des règlements**. Par mes activités personnelles auprès de de fonds présents ce matin, je ne peux que constater la lourdeur du travail administratif imposé par les diverses régulations concernant le blanchiment, la RGPD, les conflits d'intérêts et aussi le reporting sur les questions comme l'ESR et d'autres. Je ne les remets pas en cause sur leur principe mais je demande de considérer la lourdeur que cela entraîne dans les sociétés de gestion. En particulier, pour les plus petites d'entre elles. Ceci devient une contrainte à laquelle il faut réfléchir au moment où l'on édicte des textes et où on met en place des structures pour contrôler l'application de ces textes. Il en va de la bonne santé de l'industrie du Private Equity vers les « BOUDU » et les « BERGOUGNOUX » de ce monde. Et, à mon sens, lorsque l'on regarde une économie régionale c'est justement dans ces univers là que nous irons chercher des points de croissance complémentaire.

Je vous remercie.

Jean-Pierre LAC